

*Assurance-chômage—Loi*

Tout le monde réclame encore du gouvernement qu'il apporte des modifications pour avoir une véritable réforme en profondeur des programmes d'assurance-chômage, en vue d'améliorer le nombre de congés de maternité, d'améliorer aussi la facilité à l'accès d'un programme aussi efficace. Et, monsieur le Président, aujourd'hui ce qu'on voit, après toutes ces consultations, c'est que le gouvernement nous amène strictement un amendement, que le parti libéral va appuyer puisque le principe de base de cet amendement est une décision du parti libéral de permettre pour ces travailleurs et ces travailleuses des régions éloignées de bénéficier des mêmes privilèges que les gens des centres urbains où ils ont plus de possibilités à se trouver de l'emploi.

Monsieur le Président, je reviens à l'aspect du libre-échange relié à la question des prestations d'assurance-chômage. Quand on regarde la question dans le texte disponible présentement en ce qui concerne le libre-échange, quand on parle que les deux pays devront harmoniser leurs politiques, cela veut dire qu'harmoniser leurs politiques... est-ce qu'en réalité, à partir de cette Entente, les Américains vont établir des programmes sociaux aussi efficaces que ceux qu'on a ici au Canada?

Est-ce que les Américains vont permettre d'avoir des programmes d'assurance-chômage comme le Canada en a ou si c'est l'inverse qui va se produire, si ce sont les Canadiens qui seront obligés de s'ajuster et d'harmoniser leurs programmes en fonction de ceux des Américains, soit de diminuer les programmes sociaux? Que ce soient les programmes sociaux au niveau de la santé, que ça soit... car il faut penser que dans l'assurance-chômage il y a une partie du volet qui est importante au niveau de la santé.

Monsieur le Président, un autre aspect de l'assurance-chômage qu'on oublie et que le gouvernement a aboli c'est que, malheureusement, il n'y a rien encore à l'endroit des travailleurs âgés.

C'est qu'il existait, il y a un an et demi sous le gouvernement libéral pour répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses dans l'industrie du textile, de la chaussure et du vêtement et dans des régions comme la région de l'amiante et d'autres régions au pays, un Programme d'adaptation à l'endroit des travailleurs ce qui, à cause de changements technologiques, permettait aux gens qui avaient 55 ans et plus et qui avaient travaillé un certain nombre d'années dans l'industrie du textile dans la région, si ces gens-là subissaient des mises à pied ils avaient droit à ce programme qui était l'équivalent de l'assurance-chômage, soit 60 p. 100 de leur salaire jusqu'à l'âge de 65 ans. Et ces gens-là pouvaient, entre-temps, après une année normale, retirer leurs prestations d'assurance-chômage. Ils pouvaient même s'ils se trouvaient un autre emploi, et que s'ils perdaient cet emploi plus ou moins régulier, revenir et être complètement admissibles au Programme d'adaptation.

Le gouvernement conservateur a annoncé l'abolition de ce programme et a dit qu'il négocierait avec les provinces un autre programme qui s'appellerait Programme d'adaptation aux travailleurs âgés. Présentement, cela fait un an et quelques mois, et rien n'avance. Les provinces refusent la proposition du gouvernement fédéral. Avant, le Programme était payé à 100 p. 100 par le gouvernement fédéral et, aujourd'hui, le nouveau programme que le gouvernement propose est de défrayer le

coût de ce nouveau programme à 50 p. 100 par les provinces et 50 p. 100 par le gouvernement fédéral. Les provinces au moment où nous nous parlons sont toutes réticentes. Mais le pire c'est qu'il y a présentement 500 travailleurs et travailleuses au Canada, dont les trois quarts sont du Québec, qui seraient admissibles à l'ancien programme.

Je n'ai rien contre le fait que le gouvernement veuille améliorer le programme et qu'il offre un nouveau programme. Mais là où je suis en désaccord, c'est que le gouvernement a aboli l'ancien programme croyant que le nouveau programme serait accepté dans les six mois. Présentement, ce sont des travailleurs et des travailleuses âgés du Canada qui se voient privés du programme, tout simplement parce que ce gouvernement a fait une négligence et le ministre de la sécurité du Québec, M. Paradis disait: Le gouvernement fédéral aurait dû maintenir l'ancien programme, qui était bon, durant la période de négociations et, lorsqu'une entente aurait été conclue avec les provinces pour le nouveau programme, l'ancien programme aurait pu alors être aboli.

Mais, aujourd'hui, à cause de l'absence de prévision de la part du gouvernement, ce qu'on voit, c'est qu'au moment où on se parle il y a 500 travailleurs âgés à travers le Canada qui n'ont ni droit au nouveau programme, puisqu'il n'est pas encore instauré et qui ont perdu les droits au nouveau programme. Ces gens sont soit obligés d'aller à l'assistance sociale ou, tout simplement, ces gens-là n'ont pas droit à l'assistance sociale parce que leur conjoint a des revenus ou parce qu'ils ont des biens qui leur appartiennent. Et l'on sait que selon la loi de l'aide sociale, les gens doivent presque s'appauvrir pour avoir droit de recevoir ce genre d'assistance.

Monsieur le Président, vous me signalez qu'il me reste deux minutes. J'ose espérer que le débat sur ce projet de loi passera en deuxième lecture et en comité, car le parti libéral va l'appuyer. Mais j'ose espérer qu'au moment où le comité étudiera le projet de loi, il y aura des amendements qui seront acceptés pour que ce projet de loi soit prolongé pour les cinq prochaines années, afin de rassurer tous les gens à savoir que maintenant c'est une politique officielle... On le reverra si jamais il y a une réforme en profondeur de l'assurance-chômage. J'aimerais aussi que le gouvernement apporte, le plus tôt possible, des correctifs afin de permettre aux 500 travailleurs âgés actuels et des autres qui viendront s'y ajouter à tous les mois, qui n'ont pas droit ni à l'ancien programme en vertu de l'assurance-chômage ni au nouveau programme, j'aimerais donc que le gouvernement fédéral ramène jusqu'à la fin des négociations un nouveau Programme d'adaptation des travailleurs âgés, permettant à tous les gens qui seraient présentement admissibles, d'être admissibles et de recevoir les bénéfices.

[Traduction]

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, comme des députés l'ont déjà dit, le but de ce projet de loi est de prolonger d'un an, jusqu'au 3 janvier 1989, la norme variable d'admissibilité à l'assurance-chômage. Avant de parler de la substance du projet de loi, je tiens à dire que la façon dont il a été présenté est un autre exemple du manque de coopération avec l'opposition dont le gouvernement fait preuve dans la gestion des travaux de la Chambre. On m'a dit vendredi dernier que ce projet de loi